

MAIRIE DE SORNAY
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 31 mars 2026

Le 31 mars 2026 à 20 h 30, le Conseil Municipal de Sornay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Fabrice GARNACHE CREUILLOT, Maire.

Présents : Nathalie CHIGOT, Anne-Laure DUBOIS, Sylvie LETONDAL, Elodie MUSUMECI, Nelly PRZERADZKI, Dominique BARBE, Sylvain BARBE, Fabrice GARNACHE CREUILLOT, François MARCHAL, Valentin PELTRET, Malo SPRECHER.

Secrétaire de séance : Sylvie LETONDAL

Début – Fin de séance : 20h30 – 23h15

Ordre du Jour :

- Indemnités des élus
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Vote des taux des impôts directs locaux 2026
- Organisation des commissions communales
- Présentation du budget 2026
- Présentation des projets en cours
- Organisation présentation des élus aux habitants
- Réflexion communication aux habitants
- Questions diverses

En début de séance, Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif à l'approbation des travaux d'enfouissement des réseaux. Le Conseil municipal accepte cet ajout.

1/ Indemnités des élus

Conformément aux dispositions en vigueur, les indemnités de fonction du Maire et des adjoints sont fixées de plein droit au taux maximal prévu par la loi, sauf décision contraire du Conseil Municipal. A la demande du Maire, il est proposé de fixer ces indemnités à un niveau inférieur au taux plafond. Le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités de fonction comme suit :

- Le Maire percevra une indemnité correspondant à 18,2 % de l'indice brut (indice 1027),
- La 1re adjointe percevra une indemnité correspondant à 10 % de l'indice brut,
- Le 2e adjoint percevra une indemnité correspondant à 5 % de l'indice brut.

Adopté à l'unanimité

2/ Délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire certaines des attributions prévues par les textes. Quatre délégations sont retenues parmi les 31 possibilités offertes par la réglementation.

Adopté à l'unanimité

3/ Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Le Conseil Municipal maintient les taux des impôts directs locaux pour l'année 2026 au niveau de ceux appliqués en 2025.

Adopté à l'unanimité

4/ Organisation des commissions communales

Le Conseil Municipal organise les commissions communales et répartit les différentes missions entre les élus comme suit :

FINANCES : Fabrice GARNACHE CREUILLOT, Sylvie LETONDAL, François MARCHAL, Nelly PRZERADZKI, Valentin PELTRET

INFORMATION/COMMUNICATION : Sylvie LETONDAL, Fabrice GARNACHE CREUILLOT, Valentin PELTRET

SYNDICAT DU PUIITS DE JONC : Sylvain BARBE, Malo SPRECHER, Fabrice GARNACHE CREUILLOT

AIRE DE JEUX : Nathalie CHIGOT

VOIRIE : François MARCHAL, Dominique BARBE

EGLISE/CLOCHES : Malo SPRECHER, Sylvie LETONDAL

FLEURISSEMENT : Elodie MUSUMECI, Anne-Laure DUBOIS

SIED 70 : Sylvie LETONDAL

CIMETIERE : Dominique BARBE

CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES : Nelly PRZERADZKI

SALLE DES FÊTES : François MARCHAL, Fabrice GARNACHE CREUILLOT

5/ Présentation du budget

François MARCHAL présente au Conseil Municipal le budget communal voté avant le renouvellement du Conseil.

6/ Présentation des projets en cours

Les projets envisagés sur la commune sont présentés au Conseil Municipal. Le projet principal concerne l'enfouissement des réseaux secs (électricité et télécommunications) dans les rues Basse et Fausse rue Basse. La rénovation des croix communales est également en cours.

7/ Approbation des travaux d'enfouissement des réseaux (point ajouté)

Le Conseil Municipal approuve la réalisation des travaux d'enfouissement et s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget communal.

Adopté à l'unanimité

8/ Organisation présentation des élus aux habitants

Il est décidé d'organiser un moment convivial afin de présenter les élus aux habitants. Cet événement est fixé au **dimanche 26 avril à 11 heures**. Une invitation sera diffusée prochainement.

9/ Réflexion communication aux habitants

La commission information/communication se réunira prochainement.

10/ Questions diverses

Un logement communal présente des désordres au niveau du garage : porte et toiture. Des travaux de réparation devront être envisagés.

Le SIEVO informe du lancement prochain de tests de débits et de pressions sur les poteaux incendie. Des perturbations temporaires (écoulement d'eau sur la voirie, eau légèrement troublée) pourront être constatées, sans risque pour la santé.

Fabrice GARNACHE CREUILLOT,
Maire de Sornay

